

PRÉPARER

UN CONCOURS OU UN EXAMEN

Concours Adjoint Administratif
principal de 2^{ème} classe
SESSION 2022



Cmpt
#1

QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

Vos correspondantes : Séverine PLAISANT-LEMOUCHOUX / Naourez SOHIER naourez.sohier@cnfpt.fr
01.30.96.13.86

Préparation au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe – SESSION 2022

REOUVERTURE A TITRE EXCEPTIONNEL

Avis d'inscription n°2020/003 Bis



Public concerné par cette préparation

Les agents et agentes des collectivités territoriales et établissements publics de la Grande couronne remplissant ou qui rempliront, les conditions d'accès au concours visé (cf. brochure du concours sur le site internet du centre de gestion organisateur).

Aide à la réflexion sur le projet de concours

Des ressources sur notre site Internet : www.cnfpt.fr vous permettront de faire le point **sur votre projet de concours**.

Vous y trouverez :

- Le test d'auto-évaluation de catégorie C permettant de tester vos connaissances et votre motivation en cliquant ici : [Auto évaluation](#)
- Des plaquettes d'informations pour réfléchir à votre projet d'évolution professionnelle à destination :
 - [des collectivités](#)
 - [des agent.es](#)

Accès à la préparation

L'accès à la préparation est conditionné par la réussite d'un test permettant d'évaluer les aptitudes des candidates ou candidats par rapport aux exigences du dispositif de la formation (cf. [Modèle de test d'accès aux préparations](#)).

La nature de ce test est la suivante :

- **En français** : compréhension d'un texte et d'une consigne, l'expression écrite (orthographe, grammaire, vocabulaire, syntaxe),
- **En mathématiques** : exercices de logique, de numération, de fractions, de pourcentage, aptitude au raisonnement...

**Exceptionnellement et en raison des conditions sanitaires liées au COVID-19,
le test aura lieu entre la période du 13/10/20 au 15/10/20 (sauf le mercredi 14/10/20)**

A DISTANCE, via la plate-forme FORMADIST

Les candidats et les collectivités seront destinataires d'informations à ce sujet. Des tutoriels et des vidéos seront mis à disposition des candidats et des collectivités, dès la mi-septembre.

A l'issue de ce test, seuls les candidats ou candidates ayant les prérequis suffisants pourront accéder la préparation.

Résultats au test d'accès à la préparation

Selon les résultats obtenus au test, trois parcours de formation peuvent être proposés :

<ul style="list-style-type: none"> • Entrée directe : les résultats au test du candidat ou candidate lui permettent d'intégrer directement la préparation 	Sous réserve de la validation de l'employeur
<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif de formation « Tremplin » : les résultats au test ne sont pas suffisants, le candidat ou la candidate doit suivre une formation tremplin avant d'intégrer la préparation. Ce cursus de 5 à 17 jours lui permettra de renforcer ses capacités en français et/ou mathématiques selon son niveau. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Parcours de formation continue : les résultats au test ne sont pas suffisants pour intégrer la préparation et/ou le dispositif tremplin, un autre parcours de formation est à définir avec le service formation de la collectivité, en fonction des besoins de l'agent. 	

Organisation de la préparation

Le dispositif de formation prépare les stagiaires à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale obligatoire. **ATTENTION, le CNFPT ne prépare pas à l'épreuve de bureautique et aux options facultatives.** Le stagiaire devra acquérir par lui-même les compétences nécessaires à cette épreuve en lien avec la spécialité choisie.



Période de formation prévisionnelle

- Formation « tremplin » (uniquement pour les stagiaires concernés) : **de janvier à juin 2021**
- Préparation écrite : **de novembre 2021 à mars 2022**
- Préparation orale : **mai/juin 2022**



Lieu de la préparation

Dans la mesure du possible, les stagiaires sont affectés dans un de nos centres de cours (EVRY, CERGY, MONTIGNY LE BRETONNEUX ou TORCY), au plus près de leur domicile.

Modules	Nombre de jours de formation CONCOURS EXTERNE / INTERNE / 3EME VOIE
Conférence d'ouverture de la préparation	½ journée Présentation du concours et de la préparation par le CNFPT et le centre de gestion organisateur
Préparation à l'épreuve de français	5 jours
Préparation à l'épreuve de tableau numérique	5 jours
Connaissances liées au cadre d'emploi visé	2 jours
Notions fondamentales d'environnement territorial	2 jours
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2 jours
<u>Durée totale de la préparation écrite et de la préparation orale</u>	<u>16,5 jours</u>

Important : Le format de la formation est prévisionnel. Il peut subir des modifications d'ici le début de la préparation. Le présentiel ne pourra être maintenu que si les conditions sanitaires le permettent, à défaut les modalités pédagogiques devront être revues.

<https://inscription.cnfpt.fr/>

Un manuel utilisateur de la plateforme d'inscription en ligne est à votre disposition en cliquant [ICI](#)

Les codes des dispositifs modulaires pour inscrire en IEL :

Concours externe, interne, 3ème voie
Adjoint administratif principal de 2ème classe

• DXP65 00X



- **Les collectivités sont invitées à mettre à jour les coordonnées** de leurs agents ou agentes **sur IEL**. En effet, les convocations, les résultats suite au test, et les calendriers seront envoyés uniquement par courriel.
Compte-tenu de la réalisation du test à distance, il est IMPERATIF que la fiche agent soit mise à jour avec une adresse mail individuelle non générique, renseignée dans cette fiche !
- Les agents ou agentes ayant réussi le test de la session précédente doivent être inscrit.es en sélectionnant « dispense » dans IEL en indiquant le motif de dispense.

Renseignements sur le concours

L'inscription à la préparation est toujours une démarche distincte de l'inscription à un concours ou à un examen professionnel. Ceux-ci sont organisés par les centres de gestion (excepté les concours A+ organisés par le CNFPT).

Les agents ou agentes devront s'inscrire au concours auprès des centres de gestion organisateur (information non communiquée à ce jour).

Date prévisionnelle de la première épreuve du concours (épreuve écrite) : mars 2022 (date précise non communiquée actuellement par les centres de gestion).

Toutes les informations relatives aux conditions d'accès aux concours ou examens, aux épreuves et à leur organisation sont consultables sur le site internet des centres de gestion.

Renseignements relatifs aux préparations concours et examen professionnel

Retrouver les informations relatives aux préparations concours et examens professionnels
de la délégation de Grande couronne



en cliquant [ICI](#)